

Compte-rendu réunion d'installation du Comité Régional pour l'Emploi, du
26.11.2024

Présents :

ANQUETIL Éric, FO/ ARREGUI Patrick, CHEOPS/ BARBIER Valérie, CFE-CGC/
BARAZZUTTI Laure, CARIF-OREF Normandie-CREFOP/ BORDE Sylvain, Préfecture/
DAUTREY Clarisse, Région Normandie/ ELOY Frédéric, ARML/ FARGUES, Paul, CFE-
CGC/ GATE Sylvie, Conseil départemental Manche/ GOURDIN Johann, DREETS/
GRAVIER Guillaume, CGT/ HAMMICHE Sophie, CPME/ HEMERY Emmanuel, DRAAF/
HURNI Laurence, France Travail/ JALLET Sébastien, Préfecture de l'Orne /JOUANNE
Marie, ARML/ KAROUI Nejib, CFTC/ LE MEHAUTE Céline, CARIF-OREF Normandie/
LIANOS Florence, Commissaire à la lutte contre la pauvreté – Préfecture / LEBARBEY
Alexandre, CGT/ LECLERCQ Florian, U2P/ LERAITRE Philippe, SGAR / LERAY Delphine,
Conseil Départemental Seine-Maritime/ MATHIAS Grégory, CFE-CGC/MORTEVEILLE
Stéphanie, DREETS/ MICHEL Jean-Luc, CFDT / MILLET Marc, Région Normandie/
PERNETTE Catherine, DREETS/ QUERTIER Marie-Christine, Conseil départemental
Calvados/ REBILLARD Joël, FRSEA/ RODHAIN Patrick, Conseil départemental de l'Orne/
SCCELLIN Philippe, CPME/ TEACHOUT Matthieu, France Travail / THIENPONT Mickaël,
Région Normandie/ VARTERESSIANT Olivier, MEDEF/ VERNON Yves, UDES

Excusés :

LECORDIER Nathalie, Conseil départemental Seine Maritime/MARGUERITTE David,
Région Normandie

La séance est introduite par M. Marc Millet, Président de la Commission Orientation, Formation, Apprentissage de la Région Normandie, et M. Philippe Leraitre, Secrétaire général pour les affaires régionales.

M. Marc Millet, vice-président de la Région Normandie en charge de l'emploi, la formation, l'orientation et l'apprentissage, excuse M. David Margueritte et accueille les participants.

Il se réjouit du lancement du CRPE normand qui s'inscrit dans un contexte d'habitudes de travail en commun de l'ensemble des partenaires, au travers du CREFOP, par une approche quadripartite, dans un cadre d'action favorisant les décisions collégiales dans le champ de l'Emploi, Métier, Formation.

Le Comité régional pour l'emploi a vocation à définir et suivre les politiques de développement de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sécurisation des parcours et des transitions professionnelles, en particulier des publics les plus éloignés de l'emploi. Collectivement, le choix de la mise en place d'une commission au niveau du CREFOP a été arrêté.

Il rappelle les travaux des commissions déjà couronnés de succès, les actions mises en œuvre collectivement, salons, séminaires, forums, afin de répondre aux enjeux de l'emploi et de l'inclusion qui s'inscriront dorénavant dans le cadre du CRPE.

Il précise le travail étroit mené avec les départements, ainsi qu'avec les comités locaux pour construire des actions spécifiques à destination des publics de l'emploi, métier, formation en Normandie.

M. Philippe Leraître, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales salue les participants et informe que ce premier jalon de l'installation du CRPE s'inscrit dans un cadre de travail partenarial étroit pré existant, d'où le choix de l'animation du CRPE sous la forme d'une 4^{ème} Commission du CREFOP. Cette approche constitue un symbole pour l'enjeu de l'avenir économique du territoire.

Il rappelle le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'installation du CRPE et son inscription dans le cadre de la Loi du plein emploi (*slide 1*).

Il précise les points d'attention sur certaines filières, à forts enjeux, dont l'automobile, les travaux publics, les énergies décarbonées, le nucléaire, et cite, à titre d'exemple l'importante mobilisation sur Penly, rappelle les tensions sur certains métiers et les programmes opérationnels, tels 3 NC et les nouveaux emplois.

Les acteurs présents ont déjà une approche partagée, des habitudes de travail collectif sur l'emploi, métier, formation et l'insertion. L'emploi nécessite une approche globale et coordonnée, notamment concernant les personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA. Il rappelle le travail mené par les 14 CATEF depuis 2018 sur une base d'animation concertée au niveau des bassins d'emploi et met en exergue, une approche partagée et un pilotage des collectivités territoriales, eu égard, à leurs compétences. Ainsi, en 2023, en moyenne 7 actions territorialisées par CATEF ont été mises en œuvre, 1 action sur 2 à destination des entreprises.

En application du Décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux, celui-ci est composé de 26 membres avec voix délibératives, et de membres pouvant participer sans voix de vote. Autour de la volonté de se mobiliser collectivement sur cet objet commun pour accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises afin de répondre aux enjeux d'inclusion, de métiers en tension, de filières émergentes (marines, nucléaires, énergie renouvelable), il s'agira de définir une feuille de route régionale. Celle-ci devra s'articuler avec la feuille de route nationale (CNPE) et les feuilles de routes départementales (CDPE) et locales (CLPE). Il s'agira de maintenir les acquis de la gouvernance, tout en simplifiant la gouvernance de la politique publique pour l'emploi, mener un travail efficace pour construire une ambition commune, créer les perspectives nécessaires pour les lycéens, étudiants et tous les publics concernés. Il remercie les participants et le CARIF OREF pour la préparation et le suivi à venir.

Ordre du jour (slide 3) :

- Contexte et objectifs de la Loi Plein emploi
- Rôle et fonctionnement du CRPE
- Installation du réseau et outils de pilotage
- Orientations nationales et élaboration de la feuille de route régionale

1 - Le contexte et les objectifs de la Loi sur le Plein Emploi (cf slides 5 à 13)

- *La loi pour le plein emploi : les axes de la réforme*

La loi pour le plein emploi du 18.12.2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin, et une transformation du service public de l'emploi.

- *Transformations majeures :*
 - *Refonte du processus d'accompagnement des publics*
 - *Renforcement des réponses aux besoins des employeurs en matières de recrutement*
 - *Transformation du service public de l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée*
- *L'accompagnement des publics, notamment des bénéficiaires du RSA*
 - *Des évolutions et des objectifs*
 - *De l'expérimentation vers la généralisation (2025)*
- *Les principaux constats de l'évaluation*
 - *Effets sur les bénéficiaires*
- *Relations avec les entreprises*

- Répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement
- Un socle commun de service aux entreprises
- La réforme prévoit :
 - Une stratégie coordonnée de prospection des entreprises
 - Une « task force entreprises » par bassin d'emploi
 - De nouveaux outils collaboratifs
- Transformation du service public de l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée et coopération renforcée
 - 2 principes
 - La coordination ; un principe général de coordination et de complémentarité de l'exercice des compétences
 - Le patrimoine commun ; des engagements opérationnels autour de plusieurs objets, constitutifs du patrimoine commun, nouvelle mission de l'opérateur France Travail pour le compte de tous
- Transformation du service public pour l'emploi (SPE) par une organisation renouvelée et une coopération renforcée
 - Elargissement du périmètre d'intervention
 - Renforcement de la gouvernance
 - Intégration renforcée des partenaires sociaux
 - Cadre de coopération formalisé
 - Pilotage par les résultats
 - Coordination renforcée des financeurs
 - Amplification des résultats en matière d'accès à l'emploi
- Capitalisation sur nos actions et réussites passées
 La réforme s'inscrit dans une logique de transition par rapport aux actions précédemment engagées.
 - Elle capitalise sur :
 - Les acquis de la Stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté
 - Les expérimentations du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
 - Les initiatives locales déployées ayant fait leurs preuves
 - Les Comités d'Animation Territoriale Emploi Formation (CATEF)
 - Eléments chiffrés (cf slide 13)

2. Rôle et fonctionnement du CRPE (slide à 20)

- Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE)

La loi pour le plein emploi crée le réseau pour l'emploi, en définit ses missions et fixe le cadre de coopération qui engage les membres du réseau

- Organisation à trois niveaux
 - **Comités régionaux pour l'emploi (CRPE)**
 - **Comités départementaux pour l'emploi (CDPE)**
 - **Comités locaux pour l'emploi (CLPE)**
- Un Comité territorial unique par échelon
 - Intégrant les missions des autres instances
 - Traitant des thématiques insertion/emploi/formation

Dans un principe de simplification

France Travail assure la maîtrise d'œuvre de ce cadre de coopération, dont la mise en œuvre est suivie par les comités territoriaux et peut faire l'objet d'audit.

- Un réseau regroupant des acteurs de l'écosystème de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle
 - Des acteurs de droit : Etat, régions, départements, communes et groupements de communes compétentes au titre des missions du réseau, l'opérateur France Travail, les opérateurs spécialisés (Mission locales, Cap Emploi)
 - Un réseau élargi d'acteurs apportant des solutions d'accompagnement, des offres de service spécifiques professionnelles, sociales.
- Rôles spécifiques par niveau
 - **Comité Régionale pour l'emploi -CRPE)**
 - Assure la cohérence et diffuse les bonnes pratiques
 - Elabore des orientations régionales stratégiques (lien national)
 - Se concentre sur les besoins des entreprises et filières
 - Est co-présidé par le préfet de région et le président du conseil régional
 - **Comités départementaux pour l'emploi (CDPE)**
 - Définissent les politiques d'insertion (personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires du RSA)
 - Mettent en place une commission spécialisée pour l'inclusion et l'insertion par l'activité économique (IAE)
 - Sont co-présidés par le préfet du département et le président du Conseil Départemental
 - **Comités locaux pour l'emploi (CLPE)**
 - Elaborent des stratégies locales pour l'emploi
 - Organisent des partenariats sur les projets territoriaux
 - Sont co-présidés par l'Etat et un élu du Conseil Régional
- Les missions communes des comités territoriaux (voir si à détailler ?)
 - Orientations stratégiques et patrimoine commun
 - Conférence des financeurs
- Articulation entre les niveaux régional, départemental, local

Une coordination renforcée à tous les échelons

- *Circulation de l'information*
 - *Flux ascendant : remontée des besoins locaux*
 - *Flux descendant : déclinaison opérationnelle des orientations régionales*
- *Rencontres inter-niveaux*
 - *Au moins une réunion plénière annuelle*
 - *Appui du CRPE aux comités départementaux et locaux*
- *Principes de fonctionnement*
 - *Recherche de consensus partagés*
 - *Répartition claire des rôles, respect des compétences*
 - *Utilisation des outils communs (SI France Travail)*
- *Méthodes de travail collaboratives*
 - *Groupes de travail thématiques*
 - *Echanges réguliers et partage d'expérience*
- *Rôle et fonctionnement du CRPE*
 - *Le CRPE est une commission du CREFOP (Comité Régional pour l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) de Normandie*
 - *Conserve le fonctionnement quadripartite existant*
 - *Assure la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle*
- *Mission du Comité Régional pour l'emploi (CRPE)*
 - *Assurer la cohérence et diffuser les bonnes pratiques*
 - *Elaborer des orientations stratégiques régionales*
 - *Travailler sur les besoins des entreprises et des filières*
- *Valeur ajoutée :*
 - *Vision globale et stratégique à l'échelle régionale*
 - *Capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux*
 - *Rôle d'interface entre le national et les échelons locaux*

Les participants sont invités à s'exprimer sur cette première partie de présentation :

M. Sébastien Jallet, préfet de l'Orne, précise que le Comité départemental de l'emploi de l'Orne sera installé le 13.12.2024. L'élargissement amènera plus de cohérence, de simplification et d'actions. Le fait d'associer les partenaires sociaux, de multi partenaires est nouveau et très positif, significatif de transparence et de concertation. Le co- pilotage entre l'emploi, la formation et l'insertion entre l'état et le département, constitue une approche favorable à un traitement homogène des politiques. Associer des enjeux connexes à l'échelle départementale, telle la question de la protection de

l'enfance sur le lien formation-emploi constitue une plus-value. L'Orne doit faire face à divers enjeux, parfois paradoxaux, ralentissement de l'activité, baisse du chômage, encore beaucoup de métiers en tension et concomitamment de gros enjeux sur les publics en insertion, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA.

M. Johann Gourdin (DREETS) retient la question de l'interpénétration des politiques état/région/département qui devrait rendre plus aisées les recherches de solution pour les publics en insertion.

Mme Sylvie Gaté (Département de la Manche) se réjouit de cette installation, et précise que des comités sont déjà très actifs dans le département.

M. Patrick Rodhain (Département de l'Orne) se réjouit également, ce nouveau format devant amplifier le travail partenarial, via la « task force » pour amplifier le nombre d'actions concrètes.

Mme Marie-Christine Quertier (Département du Calvados), élue dans le calvados, évoque qu'à l'étude de la Loi Plein Emploi, il y a un échange à avoir avec ses homologues élus départementaux, sur la vision, les synergies. Le Comité de l'emploi du Calvados sera installé en janvier, elle pense que la démarche va rassembler les commissions et donner plus de sens.

Mme Delphine Leray (Département de Seine Maritime), excuse Mme Nathalie Lecordier et salue également l'installation du comité régional. Elle rappelle les enjeux forts de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de la lutte contre la pauvreté et du SPIE. Elle évoque deux points de vigilance ; la gestion de la rareté des ressources publiques, le calendrier de généralisation, précisant que les ressources des départements sont beaucoup mobilisées, mais qu'il y a nécessité à évaluer la capacité à faire ensemble.

M. Paul Fargues (CFE-CGC), évoque une inquiétude au regard des remontées des opérateurs quant aux moyens mis en œuvre. Il s'interroge notamment sur les moyens des Missions Locales, les difficultés de recrutement des travailleurs sociaux dans les départements, la baisse des ressources humaines à France Travail. Il se dit très inquiet, s'interroge et souhaite que soient partagés, la question des moyens ainsi que d'autres points plus techniques impactant les possibilités de mise en œuvre des actions à destination des usagers, jeunes, adultes éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA.

M. Olivier Varteressian (Medef), se réjouit de la mise en place du comité, du choix pour lui naturel de l'installer au sein du CREFOP dans l'esprit du quadripartisme. L'invitation des partenaires sociaux à siéger aux comités locaux est bienvenue, concernant notamment, les questions d'emploi qui nécessite la présence des entreprises. Il souligne deux autres points s'agissant du CREFOP, la question de l'anticipation pour travailler de façon cohérente, la notion d'efficacité de la gestion du calendrier et de l'approche technique. Le CREFOP devra regarder les impacts de la nouvelle approche

du CRPE sur son organisation et sa feuille de route afin de s'articuler et répondre aux attentes politiques.

M. Philippe Scelin (CPME) insiste sur le quadripartisme favorisant une approche horizontale plus équilibrée, une simplification ainsi que la bonne compréhension de tous par la fluidité de l'information et la comitologie.

M. Nejib Karoui (CFTC) se réjouit du terme « plein emploi » ainsi que de la recherche d'une coordination entre les 3 niveaux territoriaux des comités. Au regard de la diversité des dispositifs, les liens entre les commissions doivent exister afin de rendre le travail efficace, que cela soit articulé au niveau du territoire régional, local et départemental, dans l'objectif que chaque citoyen normand ait accès au travail. Les organisations syndicales restent attentives sur l'organisation à venir.

M. Alexandre Lebarbey (CGT) demande s'il est possible d'avoir accès à l'évaluation concernant les bénéficiaires du RSA sur le territoire.

Une habitude de travail existe en région sur l'EFOP (Emploi, Formation, Orientation Professionnelle), la notion de travail est à penser collectivement, au-delà de la notion emploi/demandeurs d'emploi, certaines offres restent non pourvues. Les organisations syndicales demandent que cela soit pris en compte dans le Comité.

M. Jean-Luc Michel (CFDT) évoque l'importance de la mise en place du Comité. Un certain nombre d'outils fonctionnent en Région, notamment concernant les seniors. Il se dit inquiet quant à l'avenir des Missions Locales. Il partage les propos de Mr Lebarbey précisant que l'efficacité passe par les projets, notamment avec les entreprises sur le terrain. De nombreux projets sont mis en œuvre, il lui semble important d'avoir une meilleure lecture et partage de ce qui fonctionne ou non.

M. Vernon (UDES) salue que le Comité soit rattaché au CREFOP et précise que les articulations, seront à revoir avec la feuille de route nationale et voir comment vont circuler les flux. Il cite la question de la dimension démographique et du vieillissement de la population qui doit être pris en compte, l'évolution des besoins en santé, les importantes évolutions du secteur.

M. Frédéric Eloy, (ARML) s'inquiète de la baisse des moyens alloués aux Missions locales, comme beaucoup de collectifs, - 5.8 % de baisse annoncée au national. Il se réjouit de la simplification, que les partenaires soient associés à titre consultatif au regard de leur expertise sur le public jeune. Il insiste sur l'importance des liens à faire entre le social et l'emploi, les missions locales proposant un accompagnement global aux jeunes, et agissant avec les partenaires sur la question des jeunes à tous les échelons du territoire.

M. Joel Rebillard (FRSEA) a un a priori favorable, et est satisfait d'intégrer le Comité. L'agriculture est un secteur en tension.

M. Leraître, précise quelques points d'attention :

- Filières en tension ; parallèle à faire avec les métiers de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), un travail est en cours et un plan d'action engagé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur l'attractivité des métiers ; infirmier, assistante sociale. Sur les métiers de l'agriculture également.
- GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), le travail est à poursuivre sur l'anticipation des besoins en recrutement seniors. La Normandie fait face à un déficit démographique des actifs, au vieillissement de la population, ce qui renforce la question du maintien dans l'emploi des seniors.
- Logique de territoire ; question de la simplification locale, principe de travail sur projet, il est nécessaire de continuer à recueillir des éléments chiffrés localement (CATEF), de rester à l'écoute des entreprises.
- Simplification en termes de comitologie, partage des diagnostics ; nous interroger sur les outils dont nous disposons pour travailler en réseau.

M. Millet, précise que de nombreux élus sont également des élus de terrain rompus aux projets concrets, tel celui de la Vallée de l'Orne et l'Audon, le travail sera réalisé en articulation entre le comité local et le comité départemental. Seront à prendre en compte dans le CRPE de nombreux enjeux ; questionnement sur les métiers de demain, l'impact de l'IA, les mutations des métiers, les mutations sociétales, économiques à une échelle à court terme, avec réactivité. Au sein du CREFOP, existe une capacité collective de réactivité. Il affirme sa confiance dans les élus des territoires à poursuivre les actions menées localement.

S'agissant de la demande de l'évaluation sur le RSA, Mme Pernet, directrice de la DREETS précise que les éléments pourront être communiqués.

3. Installation du réseau et outils de pilotage (slide 21 à 37)

- *présentation des outils du CARIF OREF (slide 22 à 25)*

- *Statoscope, données statistiques emploi-formation normandes*
- *Animation territoriale, informations, diagnostics par territoire*
- *TMF (Trouver ma formation), information sur l'offre de formation*
- *CLEOR, information sur les métiers, les secteurs, les formations...*
- *Modules métiers porteurs en Normandie, formations/métiers en tension*
- *Scoop.it, veille thématiques spécialisées et lettres associées*
- *CREFOP, les travaux régionaux de l'instance régionale*

- les outils de France Travail (slide 26 à 36)

- *Indicateurs et tableaux de bord du réseau pour l'emploi*
 - *les grands principes*
 - *les tableaux de bord du réseau pour l'emploi*
 - *tableau de bord accompagnement rénové des ARSA*
 - *Tableau de bord RPE (Réseau pour l'emploi)*
 - *Autres tableaux de bord*
 - *Illustration concrète d'un territoire qui développe des actions dans le cadre d'une vision élargie du RPE*
 - *ex : Répondre aux besoins en recrutement liés aux cérémonies des 80 ans du débarquement, CLPE du Cotentin*
 - *Les premières réunions d'installation des comités, dates et périmètre*
 - *5 comités départementaux*
 - *17 comités locaux*

4. Orientations nationales et élaboration de la feuille de route régional (slide 36 à 44)

- CNE Plénière de novembre 2024
 - délibération sur :
 - les référentiels relatifs aux critères d'orientation des demandeurs d'emploi
 - le diagnostic global
 - la liste des informations relatives aux décisions d'orientation et à la mise en œuvre des critères
- délibération relative à la liste des informations sur les décisions d'orientation sera communiquée aux CRE, aux CDPE et au CNE.
- les orientations stratégiques nationales seront arrêtées début 2025
- Les critères d'orientation : principes généraux
 - proposition de principes généraux :
 - critères définis en commun et partagés pour les parcours

- méthode permettant de concentrer la décision sur les capacités et les projections de la personne
- orientation des publics vers les différents référents d'accompagnement
- Analyse de la situation de la personne/définition du parcours adapté/désignation du référent d'accompagnement selon le profil
- processus d'élaboration des feuilles de route
 - diagnostic partagé
 - priorités stratégiques
 - plan d'actions opérationnels, avec objectifs clairs et indicateurs
 - mobilisation de l'ensemble des leviers
 - Travail collaboratif, associant l'ensemble des membres, prenant en compte les remontées des niveaux départemental et local.
- proposition d'une méthodologie de travail pour l'élaboration de la feuille de route régionale
 - création d'un groupe représentatif :
 - 1 représentant des organisations syndicales
 - 1 représentant des organisations patronales
 - 1 représentant des conseils départementaux
 - 1 représentant de l'Etat
 - 1 représentant de la Région Normandie
 - Animation du groupe par France Travail
 - format atelier d'intelligence collective
 - élaborer des propositions d'axe stratégique à soumettre au CRPE
 - Calendrier du CRPE
 - réunion d'installation 26.11.2024
 - début mars : CRPE physique
 - fin juin/déb juill : CRPE visio, 1ères initiatives et outillages
 - oct/nov : réunion 2 en 1 plénière des 3 nivx territoriaux

Des échanges s'en suivent :

M. Jean-Luc Michel questionne les interlocuteurs de France Travail sur les délais de mise à jour des données ; celles-ci sont actualisées mensuellement. La Région précise que les délais sont plus longs concernant la livraison des données de l'INSEE.

Mme Marie Jouanne (ARML) questionne France Travail sur les données de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales. A ce jour, France Travail ne dispose que de ses propres données. Celles-ci évolueront dès le 1^{er} janvier, avec l'obligation d'inscription des jeunes à France Travail, un outil complémentaire, lié aux entreprises sera prochainement opérationnel.

Il est précisé qu'à ce stade par les représentants de France Travail :

- Les choses continuent à évoluer, une réunion présidée par le ministre courant novembre, précisera les indicateurs, la préparation, la validation et la diffusion. Les travaux à venir du comité national vont impacter les autres comités.
- Qu'il appartient au Comité régional de rédiger sa feuille de route suivant la méthodologie présentée
- Il s'agit grâce à la méthode d'intelligence collective proposée par France Travail, de mettre en mouvement la gouvernance par l'identification d'actions opérationnelles à déployer collectivement
- L'enjeu consiste à faire émerger une vision partagée et engager les membres de la feuille de route ; problématiques prioritaires, pistes de solution, construction des premières fiches actions.

Mme Leray, s'interroge sur les liens de la feuille de route départementale avec la feuille de route régionale, le timing, la méthodologie et les objectifs supra. Un groupe de travail itératif est constitué. Un travail intermédiaire inter-départements semble à envisager. Les représentants de France Travail précisent, que l'idée de la réforme est centrée sur le terrain, ce qui amène à penser différemment suivant les thèmes, qu'il s'agit d'initier les travaux, et qu'il sera nécessaire de s'adapter, dans une logique ascendante, du bas vers le haut. Les feuilles de routes départementales et locales nourriront la feuille de route régionale, sachant que les sujets sont transverses.

Mme Gâté, informe que le Comité départemental de la Manche est déjà installé et qu'elle ne se retrouve pas dans la proposition.

Les représentantes des départements demandent à ce chaque département bénéficie d'un représentant au sein du groupe de travail.

Il est précisé que cela rend difficile le travail collectif, le groupe restreint garantissant la production collective. France Travail propose de monter à 2 le nombre de représentants pour les départements.

M. Philippe Scelin précise les habitudes des organisations normandes sur la prise de décisions communes. Il s'interroge sur l'échelle régionale et les articulations à travailler avec le CREFOP qui acte (quadripartisme), la nécessité de trouver les lignes de cohérence, les superpositions, car la feuille de route existe déjà, définie par le CREFOP.

M. Paul Fargues, informe que la constitution du groupe de travail ne lui convient pas, chaque organisation syndicale ayant ses propres positions, chacune doit être représentée.

Les autres organisations syndicales précisent que le format leur convient, qu'elles ont des habitudes de travail en commun en amont des instances du CREFOP.

Le calendrier étant partagé, rendez-vous est pris dans la même configuration fin mars.